



Victime du photovoltaïque deux fois !!!

Fiche pratique publié le 11/11/2017, vu 1992 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

On arrête pas l'imagination des arnaqueurs ! des vendeurs sans scrupules démarchent d'anciennes victimes et réussissent, à force d'arguments mensongers, à leur vendre une deuxième installation, aussi abusive que la première.

Une nouvelle arnaque des éco-délinquants.

Une certaine société "philanthrope" n'hésite pas à profiter de la situation catastrophique de victimes de GSF (Groupe Solaire de France) sur une arnaque à l'assurance décennale.

En effet, les vendeurs de cette société se présentent comme missionnés par une prétendue "**Commission d'aide aux victimes du photovoltaïque**", qui n'a jamais existé. Ils proposent alors de réaliser une nouvelle installation, aussi couteuse et inefficace que celle de GSF sous prétexte de couvrir la première en garantie décennale.

Cette commission n'existe pas, et si le vendeur connaît votre téléphone, c'est tout simplement parce qu'il était vendeur chez GSF, et qu'il est parti avec tout ou partie du fichier client....

Il faut savoir que, bien que GSF soit défailante, légalement, la compagnie d'assurance EISL (Londres) assure toujours la garantie des installations de GSF (EISL a abandonné le secteur de protection décennale du photovoltaïque, mais assure le traitement des anciens dossiers).

Il est donc inutile de s'endetter une nouvelle fois!

De plus, ce n'est pas parce que des travaux seront réalisés en plus des premiers travaux, que ceux ci seront couverts: Ne vous imaginez pas que les experts de compagnies d'assurances ne s'apercevront pas , lors d'un sinistre, que l'onduleur GSF est illégal (hors norme française) ou autres irrégularités du même acabit.

Si vous avez fait l'objet d'un tel démarchage, et si vous voulez connaître le numero de contrat décennal EISL de GSF, n'hésitez pas à [nous contacter ici](#): nous avons déjà traité avec succès plusieurs cas de ce type